



Pour citer cet article :

Campinchi (Hélène), « La prévention de la délinquance juvénile dans un service de police aux Etats-Unis », *Rééducation*, n°53, janvier-février 1954, pp. 9-11.



LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

dans

un service de police aux États-Unis

par Mme H. CAMPINCHI
Avocat à la Cour d'appel de Paris

UN des aspects les plus intéressants de la lutte contre la délinquance juvénile aux États-Unis est le rôle que joue, en cette matière, la police. Dans presque tous les États, elle a des services spécialisés pour s'occuper des mineurs. Mais c'est dans la ville de New-York que l'expérience a été tentée sur l'échelle la plus large.

Le bureau d'aide à la jeunesse, le « Juvenile Aid Bureau », connu primitivement sous le nom de « Bureau de Prévention Criminelle », créé en 1930, est sous le contrôle direct du 6^e Directeur-Adjoint de la police, et ses bureaux administratifs se trouvent dans une annexe de la Direction de la police, 100, Broom Street, à Manhattan. Des bureaux secondaires ont été créés dans la cité. Ils sont placés sous les ordres d'un lieutenant et sont dotés d'un personnel de fonctionnaires de police, hommes et femmes, qui effectuent le travail du bureau dans une zone déterminée. Des unités spéciales, chargées d'un travail de patrouille, opèrent aussi bien de l'office central que des bureaux secondaires.

Chaque policier en tenue dans la ville a sur lui une fiche imprimée, connue sous le nom de fiche n° 2 du bureau d'aide à la jeunesse, qu'il utilise pour attirer l'attention sur le garçon ou la jeune fille de moins de 21 ans, présentant des difficultés. Cette fiche, dûment remplie, est transmise au bureau secondaire du bureau d'aide à la jeunesse dont le mineur dépend, selon le quartier qu'il habite, et une première enquête est faite par ce service.

Lorsque le cas paraît peu grave, les fonctionnaires du bureau convoquent l'enfant et ses parents, afin de leur donner tous conseils utiles. Le mineur est invité, en outre, à participer à un programme de loisirs. Le bureau se charge, seul, de l'ensemble du travail.

Si l'enquête révèle que le cas est plus sérieux et comporte un traitement social suivi, le bureau a recours à une institution privée, avec laquelle il traite directement, et toutes dispositions sont prises pour que des rapports soient établis périodiquement par l'institution, afin que le bureau soit toujours informé des progrès en cours, en ce qui concerne le traitement.

Dans les cas les plus difficiles, les mineurs sont confiés au service central, doté de fonctionnaires de police, hommes et femmes, véritablement spécialisés, et possédant presque toujours des diplômes universitaires. Ceux-ci, en liaison avec les cliniques médicales, les cliniques d'hygiène mentale, les institutions professionnelles d'assistance, les œuvres privées, s'efforcent de créer les meilleures conditions pour assurer la réadaptation du mineur.

Le travail qu'opère le bureau d'aide à la jeunesse permet très souvent d'éviter la comparution du mineur devant le tribunal pour enfants. La police n'y recourt que lorsqu'elle a épuisé tous les autres moyens possibles de traitement.

Ce programme de prévention criminelle ne vaut que par la qualité du personnel chargé de l'appliquer. Seuls sont choisis pour faire partie du bureau d'aide à la jeunesse les fonctionnaires de police dont la vocation est éprouvée, et qui sont prêts à faire des sacrifices personnels de temps et de loisirs pour pouvoir atteindre avec succès les objectifs visés et qui, d'autre part, possèdent une sérieuse formation universitaire et sont diplômés de sciences sociales.

Avec le concours de l'École de police, avec la coopération des collèges et des universités de la Cité de New-York, dont les professeurs acceptent de faire au personnel du bureau d'aide à la jeunesse des séries de conférences ayant trait aux matières essentielles des sciences sociales, celui-ci acquiert une formation professionnelle véritablement adaptée aux tâches qu'il doit remplir.

Une des initiatives les plus intéressantes du « Juvenile Aid Bureau » a été la création de l'Association sportive de la Police, connue sous le nom de « P.A.L. », « Police Athletic League », que tous les Américains connaissent.

Le P.A.L. est administré par un Conseil de directeurs, composé de fonctionnaires de la police et de personnalités privées, appartenant notamment au monde de l'industrie et de la finance. Il reçoit des subventions publiques et privées et bénéficie de dons et de legs. Son budget s'est élevé en 1952 à 930.256 dollars. Il a réalisé un des programmes de loisirs les plus importants des Etats-Unis, puisqu'il gère actuellement 75 Centres de jeunesse, ouverts de 3 heures à 10 heures le soir. Les jeux et les sports les plus divers, sont pratiqués: athlétisme, basket-ball, base-ball, tennis, boxe, etc., en même temps qu'y sont organisées des séances récréatives de musique, de danse, d'art dramatique. Le P.A.L. a également un camp d'été où 500 garçons, de 10 à 15 ans, font un séjour de 3 semaines par an chacun.

Il a aussi un service de placement, où tous conseils d'orientation professionnelle sont donnés aux jeunes, et qui s'efforce de leur procurer soit une situation, soit un travail d'appoint pour ceux qui poursuivent leurs études.

Une contribution de 10 cents seulement par an est demandée aux enfants de 7 à 15 ans, de 25 cents au-delà de 15 ans. Aussi le P.A.L. groupe-t-il plus de 100.000 enfants.

L'action bienfaisante de P.A.L. se manifeste de façon évidente par la diminution du nombre des arrestations de mineurs: 16.000 en 1950, pour une population de 4.750.000 habitants, moins de 4.000 au cours des deux dernières années, pour une population qui a presque doublé.

Grâce à P.A.L. aussi, un nouvel état d'esprit s'est créé, qu'il convient de signaler: la police n'est plus l'ennemie. Elle est le plus souvent devenue l'amie, la protectrice des jeunes.

